SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 3 juillet 2024

Date de Convocation : 25 juin 2024
Date d'Affichage : le 3 juillet 2024
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 27 Soit un total de 71 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-quatre le 3 juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Sylvain DEMULDER (suppléant de M. GIROUD).

Absents excusés :

Mme Siham TOUAZI

M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD

M. Marc GIROUD, représenté par M. Sylvain DEMULDER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jérome OLIVIER à 19h07, donnant pouvoir à M. Alain MATEOS pour les notes 5, 6, 7 et 8.

M. Antoine ARTCHOUNIN à 19h26, donnant pouvoir à M. Gilbert DÉRUS pour la note 8.

Absent :

M. Rachid BOUHOUCH

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240703-DCS_2024_07

M. Angélo NORIS a été désigné **secrétaire de séance.**

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

COMITE SYNDICAL DU 3 JUILLET 2024

3 - Objet : Décision modificative n°1 du budget principal du SIARP

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des affaires budgétaires
Rédacteur : N. VAUDELET/B. LUTZ

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicables aux Services Publics Industriels et Commerciaux et notamment son annexe n°7 présentant le plan comptable M49 développé applicable aux Services Publics d'Assainissement et de distribution d'eau potable au 1er janvier 2024,

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires budgétaires expose les opérations qui sont à envisager, à savoir :

- Réaliser de nouvelles opérations de travaux 2024/08 et 2024/09,
- Prendre en compte de nouveaux contentieux,
- Annuler des titres sur exercice antérieur,
- Ajouter des crédits relatifs aux charges de personnel,
- Opérer des virements internes de crédits ouverts permettant la bonne exécution du budget 2024,
- Acquisition d'un défibrillateur pour le siège.

Il s'avère nécessaire, dans les services suivants :

Service maintenance :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6156 « maintenance - STEPS » d'un montant de 4 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 6156 « maintenance - POSTES » pour un montant de 28 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 6288 « prestations diverses » pour un montant de 4 123,36 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 2313 « Travaux en cours - STEPS » d'un montant de 83 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 21562 « matériel spécifique – POSTES » pour un montant de 18 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2315 « Travaux en cours - POSTES » d'un montant de 55 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2181 « Installation générale, agencement – POSTES » pour un montant de 30 000,00 €.

Service exploitation :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6288 « prestations diverses » d'un montant de 40 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 21562 « matériel spécifique assainissement » d'un montant de 10 000,00 €.

Service travaux :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 2031 « Frais d'études - SDA » d'un montant de 10 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 2315 « Travaux en cours – RES » d'un montant de 226 000,00 €,

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240703-DCS_2024_07

- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2315 « Travaux en cours – RES » pour un montant de 300 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en recettes sur l'imputation 13111 « Subvention AESN » pour un montant de 300 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2313 « Travaux en cours – STEP » pour un montant de 102 000,00 €.

Service contrôles :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 673 « annulation de titres sur exercice antérieur » d'un montant de 799,00 €.

Service juridique :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 2182 « Acquisition véhicules » d'un montant de 40 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6288 « prestations diverses » d'un montant de 1 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6226 « Frais actes et contentieux » d'un montant de 16 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6227 « honoraires » d'un montant de 86 511,00 €
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 6228 « Divers – contentieux perdus » pour un montant de 2 000,00 €.

Service informatique :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6518 « licences » d'un montant de 3 327,00 €.

Service STEP de Neuville :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 2313 « Travaux en cours – STEPS » pour un montant de 120 000,00 €.

Service ressources humaines :

- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 6231 « Annonces et insertions » d'un montant de 1 500,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6288 « prestations diverses » d'un montant de 1 500,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6338 « Autres impôts » d'un montant de 250,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6411 « salaires » d'un montant de 55 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6413 « Primes et gratifications » d'un montant de 65 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6414 « Indemnités et avantages divers » d'un montant de 35 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6415 « Supplément familial » d'un montant de 10 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6472 « Versement comité d'entreprise » d'un montant de 2 000,00 €,

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240703-DCS_2024_07

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6478 « Autres charges sociales » d'un montant de 5 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 648 « Autres charges personnel » d'un montant de 43 750,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6588 « charges gestion courantes – retenue source » d'un montant de 3,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en recettes sur l'imputation 64198 « remb. salaires » d'un montant de 3 330,00 €.

Service administration générale :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6064 « fournitures administratives » d'un montant de 1 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 2184 « mobilier » d'un montant de 3 800,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6063 « matériel petit équipement » d'un montant de 8 500,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6156 « maintenance » d'un montant de 360,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 61521 « entretien bâtiment » d'un montant de 10 974,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 21355 « Aménagement bâtiment ADM » d'un montant de 10 500,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 2181 « Agencement, aménagement divers » pour un montant de 3 500,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 2188 « Immobilisations corporelles diverses » pour un montant de 5 300,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en recettes sur l'imputation 778 « produits exceptionnels » pour un montant de 49 020,64 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2313 « Travaux en cours – CTS » pour un montant de 23 100,00 €.

Service communication :

- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 6288 « prestations diverses » d'un montant de 1 000,00 €.

Service finances (opérations d'ordre budgétaire) :

- DE REDUIRE les crédits en recettes sur l'imputation 021 « virement de section » d'un montant de 300 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 023 « virement de section » d'un montant de 300 000,00 €.

La décision modificative n°1 du budget principal s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 52 350,64 €.

Ceci exposé,

Le Comité,

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240703-DCS_2024_07

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à réaliser les opérations annexées à la présente délibération.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Service de Gestion Comptable (SGC) de Cergy et au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

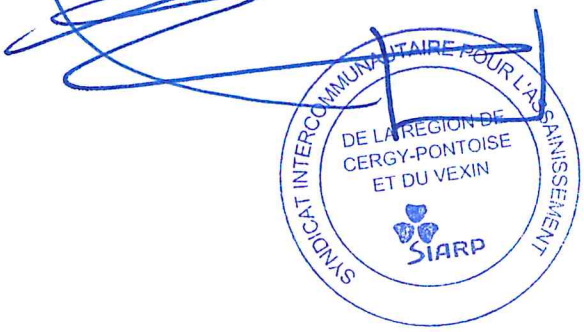

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240703-DCS_2024_07